

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRAOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Présents : 64****Votants : 72****Pouvoirs : 8 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Philippe BERNARD****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 18 septembre 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°1

**ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE
L'HÔPITAL D'AMBERT**

M. le Président rappelle que la communauté de communes est représentée au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier d'Ambert. Le mandat est d'une durée de cinq ans, indépendamment du mandat électif auquel il est attaché.

Le mandat arrivant à échéance en cette fin d'année, il est demandé de procéder à l'élection d'un nouveau représentant. Ce dernier sera élu pour cinq ans, sous réserve qu'il soit toujours membre du conseil de communauté à l'issue des prochaines élections ou que le Conseil communautaire décide de procéder à une nouvelle désignation (art. L. 2121-33 du code général des collectivités locales).

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de désigner Mme Mireille FONLUPT, comme représentante de la communauté de communes Ambert Livradois Forez au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Ambert ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 2 octobre 2025